



ADHÉSION 2021

Il vous suffit simplement de renvoyer le coupon ci-dessous, accompagné d'un chèque à l'ordre de Les Hommes perdus à l'adresse suivante :

Compagnie théâtrale
Les Hommes perdus
32 Rue de la charbonnière
75018 PARIS

Infos impôts ! *(Uniquement pour les mécènes)*

La loi sur le mécénat et les fondations, promulguée le 1^{er} août 2003, destinée à favoriser une véritable culture de mécénat pour la France, permet désormais à notre pays de bénéficier d'un régime comparable aux pays avancés d'Europe, avec un doublement des avantages fiscaux. Vous bénéficiez **d'une réduction d'impôts égale à 65%** du montant du don.

La compagnie Les Hommes perdus délivrera un reçu au titre de défiscalisation.



Nom :

Prénom :

Adresse : *(indispensable pour recevoir votre carte d'adhérent)*

.....

Mail :

- ☐ Je souhaite devenir **Adhérent** de la compagnie Les Hommes perdus et règle donc la cotisation annuelle de 50 euros.
- ☐ Je souhaite devenir **Mécène** en donnant euros à la compagnie Les Hommes perdus.
- ☐ Je souhaite recevoir un reçu au titre de la défiscalisation

Moyen de paiement : chèque uniquement.

Suivez toute notre actualité sur notre page [Facebook](#) et sur notre site internet :

<http://www.leshommesperdus.fr>